

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 novembre 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2016	

Séance du 16 novembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize novembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LEFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Bernard MORAINÉ, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Ludivine DUFOUR,
M. Laurent CHAT.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Approbation du PLU de Bussy-en-Othe

Objet : Approbation du PLU de Bussy-en-Othe

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 à L.151-43 et R.151-1 à R.151-53 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bussy-en-Othe n°061/2010 en date du 24 août 2010 prescrivant la révision du POS en PLU et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bussy-en-Othe en date du 19/11/2015 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bussy-en-Othe en date du 16 février 2015 et l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2015 transférant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Jovinien ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 7 Mai 2015 précisant que le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Vu l'avis du PETR du Nord de l'Yonne au titre de l'article L.142-4 et L.142-5 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers transmis au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté communautaire n° 01/2016 en date du 22/03/2016 mettant le projet de PLU à enquête publique ;

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées sur le dossier de PLU arrêté seront prises en compte comme stipulé dans le compte rendu du 8 avril 2016.

Entendu les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme :

- Classement de la parcelle 496 située à « la côte aux poules » en zone N
- Maintien de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle 334 au hameau du Bailly
- Suppression de l'EBC à la Croix de l'Orme
- Création d'un emplacement réservé pour élargissement du carrefour entre la RD 47 et la rue de la Croix de l'Orme
- Maintien de la zone Agricole sur le bâtiment parcelle 48
- Maintien de la parcelle 71 en zone constructible Ub
- Maintien des parcelles 183 et 195 en zone constructibles Ub
- Maintien de la parcelle 226 en zone constructible Ub
- Réduction de la zone AU de « La Précis » et modification de l'Orientation d'Aménagent et de Programmation
- Modification de l'Orientation d'Aménagent et de Programmation de « La Croix de l'Orme »

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé ;

Vu la réunion du conseil des maires du 3 novembre 2016,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le projet du PLU de Bussy-en-Othe tel qu'il est annexé à la présente ;

dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Jovinien et à la mairie de Bussy-en-Othe durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme.

dit que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Jovinien ainsi qu'à la mairie de Bussy-en-Othe aux jours et heures habituels d'ouverture.

dit que la présente délibération deviendra exécutoire :

- Dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet.
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Date de réception
par la Préfecture : 14/12/16

date de publication : 14/12/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

A large, stylized blue handwritten signature.



